Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20231214-D198_2023-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 14 décembre 2023

L'an 2023 et le 14 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 7 décembre 2023.

Date de la convocation : 7 décembre 2023
Date d'affichage : 7 décembre 2023
Délibération N° 14-12-2023 / N°198
Etaient présents les membres en exercice : 82

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian, Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Sabine Surelle, Marie Bernard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6
Membres ayant donné procuration : 14
Membres votants : 102

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Patrick Zakrent, Patrick Dekeyser, Jean Louis Cauvet, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Martine Gérard.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Richard Skowron suppléé par Ludovic Degouve, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Chantal Dufresne suppléée par Muriel Lebas, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.
Absents excusés : Thomas Bonnelle, Béatrice Dausse, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Jacques Nick, Monique Debeaumont ayant donné procuration à Sidonie Duriez, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Muriel Sergier, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Eric Caron, David Duchateau ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Jacques Thellier ayant donné procuration à André Bouchind'homme, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20231214-D198_2023-DE

Secrétaire de séance : Hugues Legoux

Titre de la délibération : Site de Clairefontaine : avenant N°1 au bail locatif avec l'école Montesorri

Depuis le 1er avril 2021, l'école Montessori occupe l'ancien internat du site de Clairefontaine à Duisans, bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Actuellement le bail conclu avec l'école au 1er avril 2021 concerne :

* le rez de chaussée pour une surface de 400m²
* le 1er étage pour une surface de 400m²

Le loyer actuel est de 2 177,21€ mensuel hors charges auquel s'ajoute des provisions sur charge d'un montant de 500€ par mois.
Comme cela était prévu dans le bail initial, un avenant sous seing privé doit être régularisé notamment pour préciser l'occupation des espaces extérieurs après travaux et du bois.
L'école Montessori souhaiterait occuper des salles présentes sur le site ainsi que de la salle de sports.

Ainsi, Madame la Vice-Présidente propose de faire un avenant N°1 au bail de location et propose d'appliquer les tarifs suivants :

- Location pour un accès à la salle de sport hebdomadaire de 14h00 à 16h00: forfait annuel de 1080 €. (Jour fixe à l'année)
- Location du réfectoire pour une durée d'une heure le midi pour la période du 1er novembre N au 15 avril N+1 moyennant une redevance pour la période de 500€. Le ménage sera effectué par leurs soins.

Concernant les autres salles, le tarif en vigueur sur le site s'applique.

Madame la Vice-Présidente propose également la signature du règlement intérieur qui régit l'ensemble du site avec l'école Montessori. Ce règlement est proposé en annexe à la délibération.

Suite à l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2023, le Conseil Communautaire décide à la majorité (1 abstention) :

* d'approuver les tarifs de location proposés à l'école Montessori à compter du 1er janvier 2024
* d'autoriser le Président à signer l'avenant N°1 au bail entre nos deux entités qui sera réalisé sous seing privé à partir du 1er janvier 2024

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 19 /12/2023 et publication ou notificatio du 19/12/2023